

REGLEMENT NUMÉRO 284-2021

**DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 687 711 \$ AFIN DE FINANCER
LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION ACCORDÉE
DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECQ**

PROCÉDURE	DATE	NUMÉRO
Avis de motion et dépôt projet de règlement	2021/12/01	10947-01-2021
Adoption du règlement	2021/02/02	10977-02-2021
Avis public de la procédure d'enregistrement	N/A	
Approbation des personnes habiles à voter	N/A	
Approbation du Ministre des Affaires Municipales	2021/04/23	
Avis public d'entrée en vigueur	2021/04/28	
Amendé par résolution		
Amendé par le règlement		
Abrogé par le règlement		



No de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ

REGLEMENT NUMÉRO 284-2021

**DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 687 711 \$ AFIN DE FINANCER
LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION
ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECQ**

ATTENDU QUE ce règlement est adopté conformément au deuxième alinéa à l'article 1061.1 du Code municipal du Québec ;

ATTENDU la confirmation de la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation datée du 8 juillet 2020, afin de permettre des travaux de renouvellement de conduites d'eau potable et d'égout de même que des études visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 1061.1 du Code municipal du Québec, il est possible d'emprunter un montant additionnel maximal de 10 % du montant de la subvention, pour défrayer les intérêts sur l'emprunt temporaire contracté et les frais de financement liés aux titres émis ;

ATTENDU QUE la subvention est versée sur une période de 20 ans ;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'emprunter la somme de 1 537 711 \$ plus un montant de 150 000 \$ pour frais financiers, pour un total de 1 687 711 \$;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 12 janvier 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance.

LE CONSEIL DÉCRETE CE QUI SUIT:

ARTICLE 1: Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2: Afin de financer en entier les sommes prévues à la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), le conseil est autorisé à dépenser la somme de 1 537 711 \$, tel qu'il appert de la programmation des travaux et de son acceptation, lesquelles sont jointes à l'annexe A du présent règlement pour en faire partie intégrante. Pour se procurer cette somme, la municipalité est autorisée à emprunter jusqu'à concurrence de ladite somme, plus un montant de 150 000\$ pour frais financiers pour un total de 1 687 711 \$ pour une période de 20 ans.

ARTICLE 3: La municipalité pourvoira, durant le terme de l'emprunt, aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, en appropriant chaque année la subvention du ministère Affaires municipales et de l'Habitation, conformément au programme TECQ.



No de résolution
ou annotation

ARTICLE 4 : Pour pourvoir au solde des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt relatif à la portion des travaux réalisés sur le réseau d'égout, il est imposé par le présent règlement et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables desservis par le réseau d'égout municipal, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5: Pour pourvoir au solde des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt relatif à la portion des travaux réalisés sur le réseau d'aqueduc, il est imposé par le présent règlement et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables desservis par le réseau d'aqueduc municipal, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6 : Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Pierre Poirier
Maire

Gilles Bélanger
Directeur général et secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

ANNEXE A



taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ-2019)
Municipalité (code géographique) : Saint-Faustin-Lac-Carré (78047) Volet Programmation de travaux
Programme : TECQ 2019-2023 N° de dossier : 1178047
État du dossier : Approuvé N° de version : 1
Date de transmission : 2020-02-11

Bilan de la programmation de travaux

Calcul du total des investissements à réaliser dans le cadre du programme TECQ 2019-2023

Population selon le décret de la population pour l'année 2019	3 556
Seuil minimal d'immobilisation à maintenir pour la durée du programme	889 000 \$
Contribution gouvernementale (montant visée par la programmation de travaux)	1 537 711 \$
Total des investissements à réaliser	2 426 711 \$

Investissements prioritaires

Priorité 1 – Installation, mise aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	0 \$	0 \$	0 \$
2022-2023	0 \$	0 \$	0 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
Total	0 \$	0 \$	0 \$

Priorité 2 – Études visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	37 711 \$	0 \$	37 711 \$
2021-2022	0 \$	0 \$	0 \$
2022-2023	0 \$	0 \$	0 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
Total	37 711 \$	0 \$	37 711 \$

Priorité 3 – Renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	600 000 \$	0 \$	600 000 \$
2021-2022	600 000 \$	0 \$	600 000 \$
2022-2023	300 000 \$	0 \$	300 000 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
Total	1 500 000 \$	0 \$	1 500 000 \$

Priorité 4 – Matières résiduelles, amélioration énergétique et infrastructures municipales

Sommaire des coûts des travaux du MAMH

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	0 \$	0 \$	0 \$
2022-2023	0 \$	0 \$	0 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
Total	0 \$	0 \$	0 \$

Sommaire des coûts des travaux du MTQ

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	0 \$	0 \$	0 \$
2022-2023	0 \$	0 \$	0 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
Total	0 \$	0 \$	0 \$

Coût total des travaux – Priorités 1 à 4

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	637 711 \$	0 \$	637 711 \$
2021-2022	600 000 \$	0 \$	600 000 \$
2022-2023	300 000 \$	0 \$	300 000 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
Total	1 537 711 \$	0 \$	1 537 711 \$



No de résolution
ou annotation



taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ-2019)

Municipalité (code géographique) : Saint-Faustin--Lac-Carré (78047)
Programme : TECQ 2019-2023

Volet Programmation de travaux

N° de dossier : 1178047

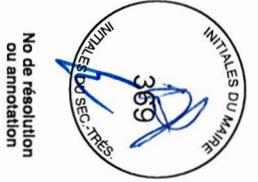
N° de version : 1

État du dossier : Approuvé

Date de transmission : 2020-02-11

Bilan des investissements prioritaires

Investissements prioritaires prévus et réalisés	1 537 711 \$
Montant de la contribution gouvernementale	1 537 711 \$
Surplus/Déficits	0 \$

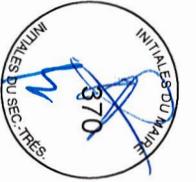


Municipalité (code géographique) : Saint-Faustin--Lac-Carré (78047)
Programme : TECQ 2019-2023

État du dossier : Approuvé

taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ-2019)
Volet Programmation de travaux
N° de dossier : 1178047
N° de version : 1
Date de transmission : 2020-02-11

Priorité 1 -- Installation, mise aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux
Il n'y a pas de projet pour la priorité 1



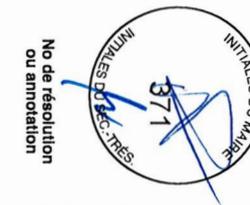
Municipalité (code géographique) : Saint-Faustin--Lac-Carré (78047)
Programme : TECQ 2019-2023

État du dossier : Approuvé

taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ-2019)
Volet Programmation de travaux
N° de dossier : 1178047
N° de version : 1
Date de transmission : 2020-02-11

Priorité 2 – Études visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales

N°	Titre	Localisation	Coûts des travaux					Total	Commentaire
			2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024		
	Auscultation des conduites d'égout sanitaire	Rues: Tour du Lac, De la Gare, De l'Église, Airville Nord et Sud, Principale, Du Paysan et Grenier.	0 \$	37 711 \$	0 \$	0 \$	0 \$	37 711 \$	
Sous-totaux par type									
	Amélioration des connaissances de l'état des infrastructures d'eaux usées et pluviales		0 \$	37 711 \$	0 \$	0 \$	0 \$	37 711 \$	
	Total		0 \$	37 711 \$	0 \$	0 \$	0 \$	37 711 \$	



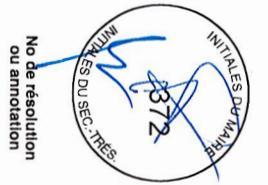
Municipalité (code géographique) : Saint-Faustin--Lac-Carré (78047)
 Programme : TECQ 2019-2023

taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ-2019)
 Volet Programmation de travaux
 N° de dossier : 1178047
 N° de version : 1
 Date de transmission : 2020-02-11

État du dossier : Approuvé

Priorité 3 – Renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout

N°	Titre	Localisation	Type Infrastructure	Long. (m)	Nb de conduite	Coûts des travaux					Total	Commentaire
						2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024		
	Remplacement de l'aqueduc, rues Principale et Saint-Faustin.	Secteur Saint-Faustin: rues Principale et Saint-Faustin jusqu'à De la Pisciculture.	Distribution	700	1	0 \$	600 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	600 000 \$	Tronçons : T-274, -276, -277, -305, -308 et -327.
	Remplacement Aqueduc et Égout sanitaire - rue De la Gare	Saint-Faustin-Lac-Carré, secteur Lac Carré	Distribution Collecte	385 305	1 1	0 \$	0 \$	600 000 \$	0 \$	0 \$	600 000 \$	Tronçons: T-59 et -347
	Remplacement de l'aqueduc et de l'égout sanitaire, rue Principale	Rue Principale, entre Du lac Supérieur et Grenier	Distribution Collecte	200 180	1 1	0 \$	0 \$	0 \$	300 000 \$	0 \$	300 000 \$	Tronçon: T-381
Sous-totaux par type												
			Collecte	485	2	0 \$	0 \$	330 000 \$	180 000 \$	0 \$	510 000 \$	
			Distribution	1 285	3	0 \$	600 000 \$	270 000 \$	120 000 \$	0 \$	990 000 \$	
Lorsque l'astérisque (*) est présent dans la colonne « titre », le travail utilise alors l'enveloppe de 20%							0 \$	600 000 \$	600 000 \$	300 000 \$	0 \$	1 500 000 \$



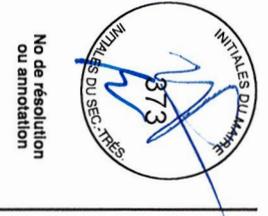
Municipalité (code géographique) : Saint-Faustin--Lac-Carré (78047)
Programme : TECQ 2019-2023

État du dossier : Approuvé

taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ-2019)
Volet Programmation de travaux
N° de dossier : 1178047
N° de version : 1
Date de transmission : 2020-02-11

Priorité 4 – Matières résiduelles, amélioration énergétique et infrastructures municipales (MAMH)

Il n'y a pas de projet pour la priorité 4 - MAMH



Municipalité (code géographique) : Saint-Faustin--Lac-Carré (78047)
Programme : TECQ 2019-2023
État du dossier : Approuvé

taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ-2019)
Volet Programmation de travaux
N° de dossier : 1178047
N° de version : 1
Date de transmission : 2020-02-11

Priorité 4 – Voirie locale (MTQ)

Il n'y a pas de projet pour la priorité 4 - MTQ



No de résolution
ou annotation

De : portail@mamh.gouv.qc.ca
A : [Saint-Faustin-Lac-Carré, Martin Letarte](#)
Objet : Saint-Faustin-Lac-Carré (78047) - TECQ-2019 - Programmation de travaux - Acceptation
Date : 8 juillet 2020 09:55:38

Martin Letarte
Directeur des travaux publics
Saint-Faustin--Lac-Carré
100, place de la Mairie
Saint-Faustin-Lac-Carré (QC) J0T 1J2

La présente vise à vous informer que la programmation de travaux version n° 1 soumise dans le cadre du Programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2023) a été acceptée le 8 juillet 2020 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Le calendrier de versements relatif à cette programmation est disponible à la section Calendrier de versements au service en ligne TECQ-2019. Pour les municipalités de 2 500 habitants et plus, si la programmation comporte des coûts réalisés impliquant un versement, le tableau des remboursements sur 20 ans sera disponible vers le 15 mars, à la section Tableau de remboursements.

Toute contribution financière du Québec est évidemment conditionnelle à l'adoption des crédits nécessaires par le gouvernement pour chacune des années visées du programme.

En ce qui a trait à l'annonce publique de tout projet, elle sera faite par le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada en concertation avec la Municipalité.

Par ailleurs, la Municipalité devra respecter les lois, les règlements et les normes en vigueur qui lui sont applicables, notamment en ce qui a trait à l'adjudication des contrats.

Le présent courriel constitue le document officiel confirmant l'acceptation de la programmation. Il vous est adressé en tant que répondant de la Municipalité, tel qu'indiqué au dossier. Veuillez au besoin, le transmettre à vos services administratifs.

Si vous désirez obtenir de plus amples renseignements, vous pouvez communiquer avec le service à la clientèle de la Direction générale des infrastructures au numéro 418 691-2015, poste 3862.

Meilleurs salutations,

La Direction générale des infrastructures
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation